

**Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018
sur la Police grand-ducale**

Le projet de loi n° 8193 vise à préciser les dispositions de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale relatives au contrôle de l'honorabilité des membres de la Police ainsi que des candidats à des postes relevant tant du cadre policier que du cadre civil.

Le texte introduit une enquête d'honorabilité pour les candidats au cadre civil de la Police grand-ducale, indépendamment de leur statut, alors qu'aucun contrôle spécifique de ce type n'est actuellement prévu. Pour les candidats au cadre policier, il maintient un contrôle renforcé, tenant compte des responsabilités particulières liées à l'exercice des missions de police.

En outre, le projet de loi crée une base légale permettant au ministère public de transmettre au directeur général de la Police grand-ducale des informations à caractère pénal concernant des membres de la Police, qu'ils appartiennent au cadre policier ou au cadre civil, indépendamment d'une enquête d'honorabilité. Cette transmission d'informations vise à permettre au directeur général de réagir rapidement lorsqu'un comportement est susceptible de compromettre l'intégrité du service ou la sécurité publique, notamment en prenant, si nécessaire, des mesures conservatoires à l'égard de l'agent concerné.